

TRUSPEED

Cinémomètre Laser



Le meilleur laser pour le contrôle de la vitesse et la répression des distractions au volant!

Le TruSpeed, avec sa technologie de pointe, offre le meilleur rapport qualité/ performance du marché. Il est compact, robuste et pèse moins de 500gr.

Des avantages clés :



- Design discret
- Robuste avec poignées ergonomiques
- Fonctionnement simple
- Une optique grossissante x 7 avec incrustation des données en temps réel

Simple :

- Prise en main facile en quelques minutes
- Accès très rapide aux fonctions par un menu simplifié
- Contrôle par écran à cristaux liquides
- Visée dans la lunette par diode à point rouge

Léger :

- Facilite une mise en place rapide des contrôles
- Contrôles mobiles et facilement déployables dans des lieux à risques (Ecoles...)
- Ses dimensions réduites permettent de le transporter sur un deux-roues

Efficace :

- Jusqu'à 12 heures d'autonomie en fonctionnement – 2 accumulateurs type CR 123A, en vente dans le commerce
- Sacoche de protection légère et de dimension réduite

Performant :

- Mesure de la vitesse avec détection automatique en mode rapprochement et éloignement
- Mesure de vitesse jusqu'à 300 km/h (homologué jusqu'à 300km/h par les autorités françaises)
- Précision de la mesure à +/- 1Km/h supérieurs à la limite légale

Discret :

- Distance de mesure jusqu'à 640m
- Boîtier étanche et résistant aux chocs



TRUSPEED

Cinémomètre Laser

Caractéristiques techniques

- Poids : 410 gr
- Dimensions du TruSpeed (L x l x h) : 132 x 114 x 53 mm
- Optique : polycarbonate
- Autonomie : jusqu'à 12 heures d'utilisation continue
- Alimentation : 1 accumulateur CR 123A
- Précision de la vitesse : +/- 1km/h
- Domaine de la mesure : de 0 à 300 km/h
- Portée maximum : 640 m
- Température de fonctionnement : -20 à +60°C
- Sécurité oculaire : FDA Classe 1 (CFR 21) (Faisceau laser sans danger pour les personnes se trouvant dans le véhicule mesuré)
- Protections : étanche, IP 55, NEMA 4
- Garantie : 1 an

Homologation

Couvert par le certificat d'examen de type :
LNE-30913 Révision du 2 mars 2016

Précision légale :

< à 100Km/h l'appareil doit pouvoir mesurer à +/- 3 Km/h

> à 100 Km/h l'appareil doit pouvoir mesurer à +/- 3%

*Décret 2001-387 du 3/05/2001, relatif au contrôle de vitesse,
Arrêté du 07/01/91 modifié par l'arrêté du 14/05/95.*

Options



Trépieds



Contrat d'entretien
pour votre tranquillité



Chargeur et
accumulateurs

Tous les modèles comprennent :

- une sacoche de transport
- un tour de cou
- un cache oculaire
- 2 accumulateurs CR 123A
- un manuel d'utilisation
- un carnet métrologique



cinemometre.fr ←